

Commune de COUCY-LES-EPPES

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)



6. Annexes sanitaires

<p>Commune DE COUCY-LES-EPPES Mairie 5 place de Miremont 02840 Coucy-lès-Eppes</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du :</p> <p>Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du :</p>
<p><i>HarmoniEPAU</i> Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN</p>	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Le Maire</p>	<p>Le Maire</p>

1. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Sources : CETE rapport de 2001, G2C environnement, B3E 1999, Etude Geotechnique), 1992 ; demande d'autorisation Loi sur l'eau

La commune a réalisé son assainissement collectif entre 2001 et 2004.

La station a été terminée en décembre 2004, le réseau en 2004 également.

La station d'épuration se situe à l'extérieur de la zone urbanisée au Nord de la commune, à proximité de l'A26, au lieu-dit « La Pelle à Four »

Le réseau d'assainissement est de type séparatif et collecte les Eaux Usées de la Commune de Coucy-Les-Eppes.

La station d'épuration est dimensionnée pour 770 équivalents habitants.

Type d'assainissement : filtre plantés de roseaux, procédé Phragmifiltre.

La station d'épuration peut avoir un besoin de surface complémentaire, ou de mise en conformité pouvant entraîner des besoins en foncier disponible, il est donc souhaitable de pouvoir prévoir une superficie suffisante d'extension par des outils adaptés.

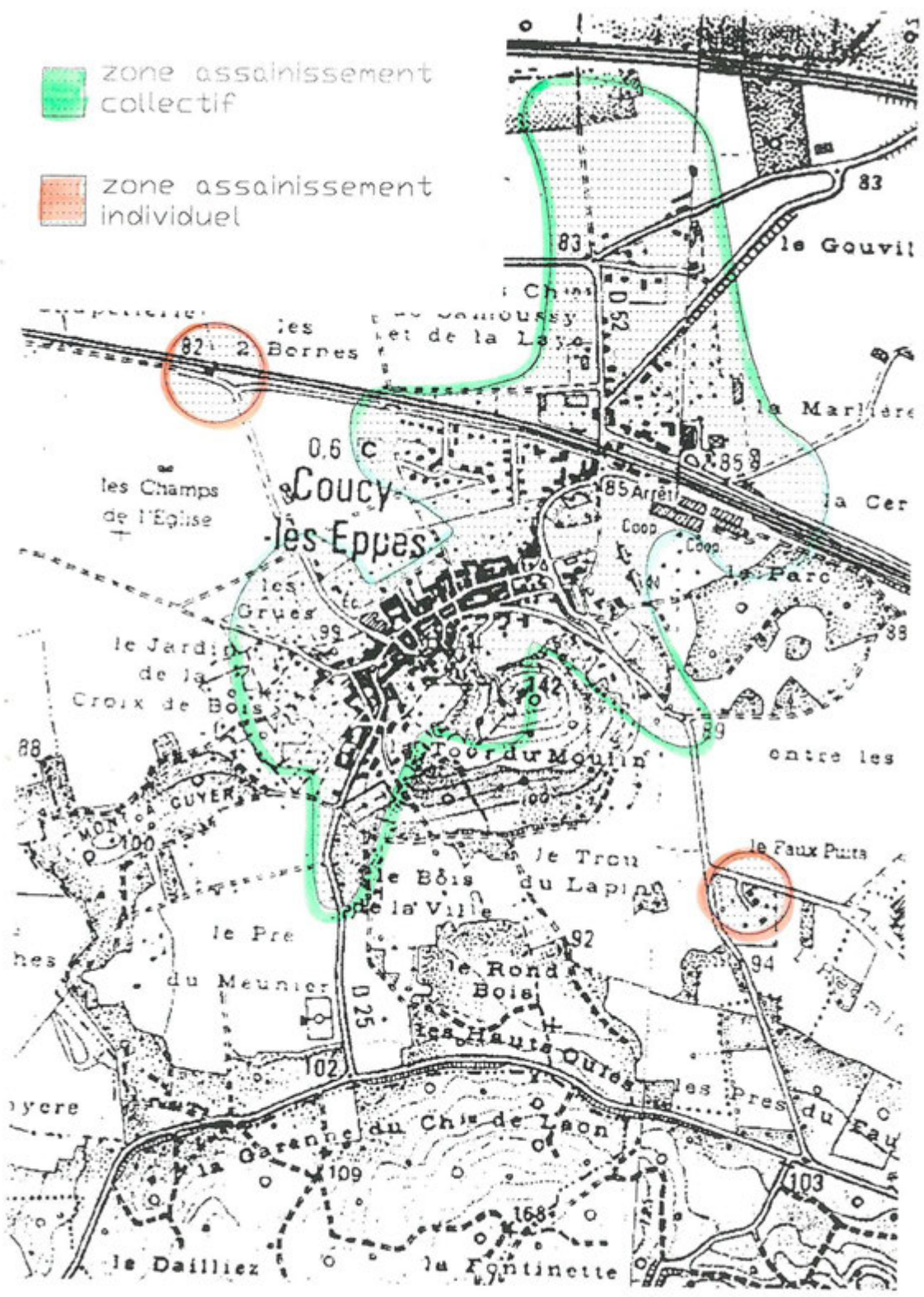
zone d'emplacement de la station d'épuration (source : Rapport verdi)



Le zonage d'assainissement a fait l'objet d'une approbation le 13 février 1998.

zone assainissement collectif

zone assainissement individuel



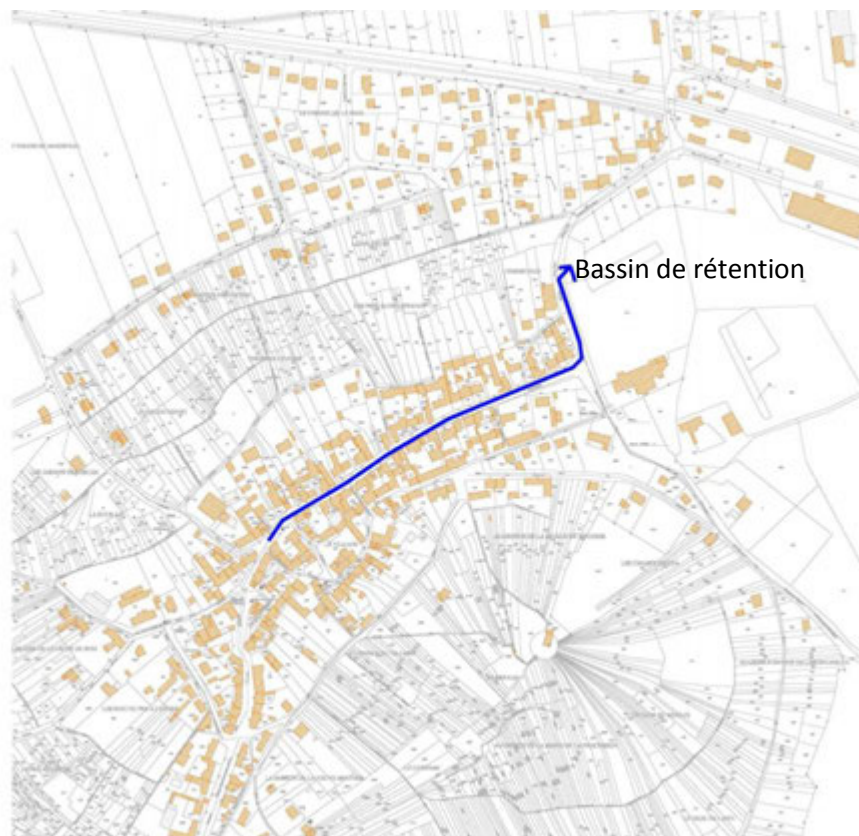
2 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Sources : Mairie et étude assainissement.

La commune est dotée d'un réseau d'eaux pluviales.

Des réseaux ont été reportés sur le plan par la mairie et des exutoires sont présents sur le territoire communal.

Il n'existe pas de plan de recollement. Les informations disponibles sont celles issues de la mairie.



3 ADDUCTION EN EAU POTABLE

Sources : syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Coucy-les-Eppes, rapport G2C environnement, et rapport sur l'assainissement.

La commune de COUCY-LES-EPPEES ne dispose pas de captage sur son territoire communal. Elle est alimentée par le syndicat des eaux de Coucy-les Eppes.

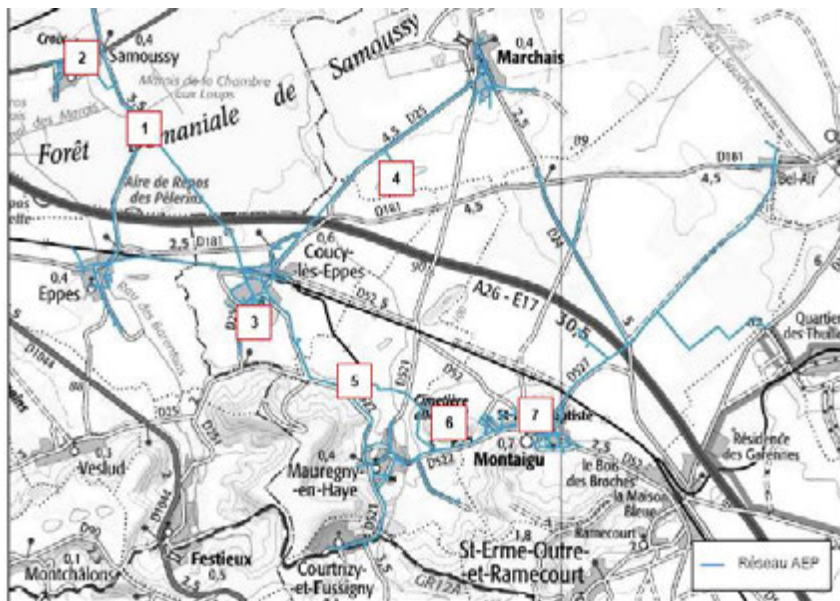
Le syndicat est composé de 7 communes et divers écarts : Coucy-Les-Eppes, Marchais, Eppes, Samoussy, Mauregny-en-Haye, Courtrizy-et-Fussigny, Montaigu.

Au dernier recensement, la population alimentait par le syndicat est d'environ 3000 habitants.

Fonctionnement du système

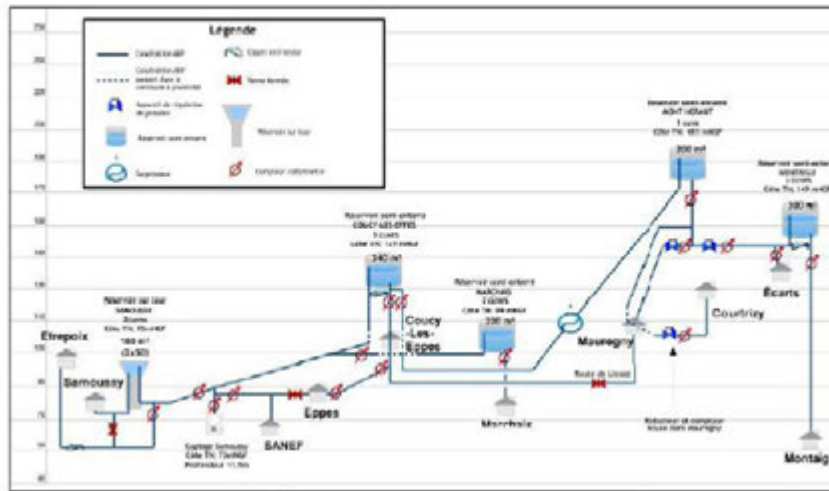
Le syndicat des eaux de Coucy-les-Eppes est composé des ouvrages suivants :

1. Station de pompage et de traitement, SAMOUSSY
2. Réservoir de Samoussy
3. Réservoir de Coucy-les-eppees
4. Réservoir de Marchais
5. Bâche de reprise de Mauregny
6. Réservoir du Mont Herault, Mauregny
7. Réservoir de Montaigu



Situation des ouvrages sur le Syndicat des eaux de Coucy-les-Eppes (Source : Géoportail)

SIAEP de la région de Coucy-les-Eppes (DEP15226)
 Objet : Elaboration du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable



Extrait du Synthèse (source : G2C)

Le captage de Samoussy alimente le réservoir de tête de Coucy lorsque les pompes fonctionnent. Lorsque les pompes sont à l'arrêt, le réservoir de Coucy joue son rôle de distribution via la canalisation de refoulement existe dans le réservoir de Coucy un raccordement avec clapet anti d'alimentation du réservoir. De ce fait, lorsque les pompes sont a l'arrêt, c'est le réservoir de Coucy Samoussy et de Marchais.

La distribution du réservoir de Coucy-les-Eppes alimente Coucy-les-Eppes et Eppes.

Le réservoir se localise sur la butte avec un accès difficile qui doit pouvoir être aménagé et élargit pour les besoins d'intérêt public.

Réseau d'eau potable et réservoir



La ressource :



Situation du site de pompage (source :Géoportail)

La ressource du syndicat des eaux de Coucy-les-Eppes est située dans la commune de Samoussy et est référencée sur le site du BRGM comme un puits.

L'ouvrage est situé à une altitude de 73 mNGF et il atteint une profondeur d'environ 11,50 m. Ce puits a été créé en 1972. A l'époque, le niveau d'eau mesuré par rapport au sol était de 1,70 m. Aujourd'hui, l'eau est également visible non loin de la surface.

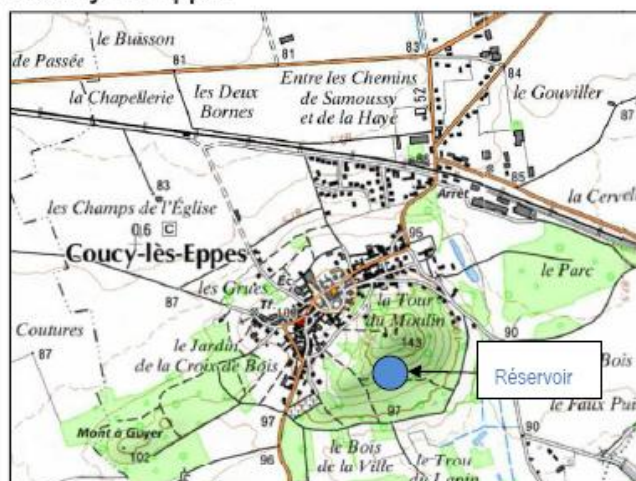
Protection de la ressource :

Le Syndicat des Eaux de Coucy-Les-Eppes possède un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 80% (P108.3) selon l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Cette valeur informe que le service dispose d'un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). L'indice de 80 % est atteint lorsque l'application de toutes les prescriptions figurant dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique a été constatée sur site et formalisée sous la forme d'un rapport d'inspection de l'ARS.

A noter que la Déclaration d'Utilité Publique du captage de Samoussy n'a pas été transmise dans le cadre de l'étude.

Le périmètre de protection immédiate est limitrophe d'une parcelle agricole et d'une forêt. Une habitation est située à 300 m du captage. Lors de la visite du 16 mars 2016, il est constaté que le périmètre de protection immédiate n'est pas fermé par une clôture supérieure à 2 m de hauteur. La clôture présente est partiellement écrasée par endroit.

Réservoir de Coucy-les-Eppes



Situation du réservoir sur la commune de Coucy-les-Eppes (Source : Géoportail)

Le réservoir de Coucy-les-Eppes est de type semi-enterré et se situe à 129 mètres d'altitude. L'ouvrage est composée de 3 cuves interconnectées entre-elles. Le volume total de ce réservoir est de 340 m³.

Le réservoir est alimenté depuis la station de pompage en refoulement. Les canalisations de distribution entre les cuves permettent l'équilibre du niveau d'eau dans l'ensemble du réservoir.

Il existe deux canalisations de distribution : l'une permet l'alimentation en eau de la commune de Coucy-les-Eppes, d'Eppes et aussi en partie de Mauregny-en-Haye. L'autre alimente la bache de reprise située à Mauregny-en-Haye. Deux compteurs sont en place dans le regard à l'extérieur.

Données de production

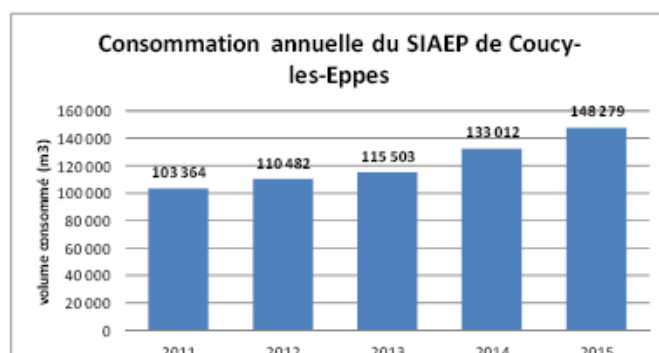
	2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit (m ³)	187 633	189 882	129 449	174 620	185 730
Volume acheté (m ³)	0	0	0	0	0
Volume vendus en gros (m ³)	825	642	1 704	2 464	1 735
Volume mis en distribution (m³)	186 808	189 240	127 745	172 156	183 995

Analyse des volumes produits sur le SIAEP de Coucy-les-Eppes (Source : SIAEP de Coucy-les-Eppes)

Entre 2014 et 2015, les volumes produits ont augmenté de 6% pour atteindre **185 730 m³**. La production journalière de la station de pompage pour l'année 2015 est d'environ **509 m³**.

Durant les 5 dernières années, le syndicat n'a pas importé d'eau venant d'autres syndicats mais chaque année un volume d'eau est vendu en gros à SANEF, TRAPIL ou HIVET BALAYAGE. Pour l'année 2015, le volume vendu en gros représente 1 735 m³. Ainsi, le volume journalier moyen mis en distribution sur le SIAEP de Coucy-les-Eppes en 2015 est de **504 m³**.

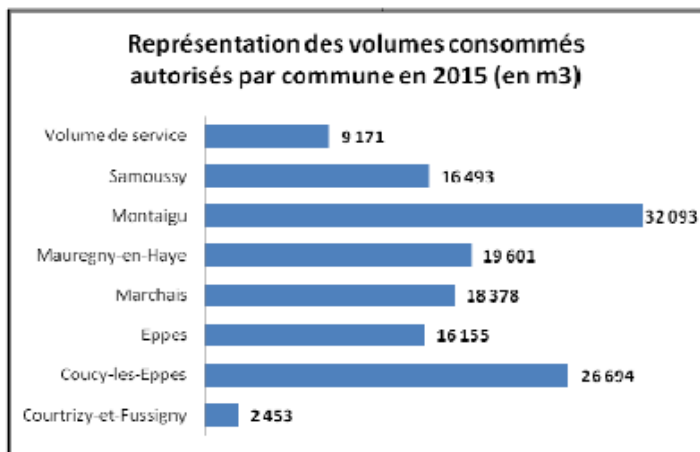
Données de consommation



La consommation en eau potable a augmenté d'environ 30% entre 2011 et 2015.

Une augmentation d'environ 10% est observable entre 2014 et 2015 pour atteindre une consommation de **148 279 m³** pour l'ensemble du syndicat.

La consommation moyenne journalière était de **406 m³** en 2015.



La répartition des volumes consommés permet de montrer que les communes de Montaigu et Coucy-les-Eppes représentent respectivement 20% et 17% de la consommation totale du syndicat.

Puis les communes de Marchais et Maurégny-en-Haye consomment chacune 12% du volume total. Les communes d'Eppes et Samoussy représentent 10% du volume total.

Enfin, la commune de Courtrizy-et-Fussigny utilise 2% du volume.

A noter que la somme des volumes consommés détaillés par communes (141 038 m³) est différente du total déclaré (139 108 m³).

*Analyse des volumes consommés sur le SIAEP de Coucy-les-Eppes
(Source : SIAEP de Coucy-les-Eppes)*

Le rendement du réseau était de 80 pour cent en 2016.

Analyse de la qualité de l'eau :

D'après les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine issus des prélèvements du 19/04/2016 à EPPES (*disponible sur [sante.gouv](http://sante.gouv.fr)*), il est possible d'analyser les paramètres physico-chimiques, le chlore et la qualité microbienne.

LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

	Valeur	Référence de qualité (Code de la Santé Publique)
Conductivité à 25°C	630 µS/cm	≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Température de l'eau	11 °C	≤ 25 °C
pH	7,3 unités pH	≥ 6,5 et ≤ 9 unité pH
Turbidité néphélobimétrique NTU	<0,30 NTU	≤ 2 NTU

Le code P102.1 relatif au taux de conformité des prélèvements est de 100% pour l'année 2014. Cette valeur montre que l'ensemble des prélèvements effectués sont conformes au regard de la qualité physico-chimique de la ressource de Samoussy. (*Données disponibles sur <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/124480> le 30/06/2016*)

LE CHLORE

Le chlore est un produit utilisé pour la désinfection de l'eau potable, où il est employé essentiellement sous forme de chlore gazeux ou d'hypochlorite de sodium (eau de Javel). Doté d'un pouvoir oxydant très important, il est de plus rémanent.

Le chlore total est la somme du chlore libre et du combiné. Il correspond à la quantité de chlore injecté dans le réseau par le système de chloration.

Le chlore combiné correspond aux sous-produits de désinfection chlorés, lié à l'action des molécules de chlore sur les pathogènes.

Le chlore libre correspond aux formes de chlore ayant un pouvoir désinfectant, pouvant se combiner avec des pathogènes.

Le plan Vigipirate impose aujourd'hui de maintenir une concentration minimale en **chlore libre de 0,3 mg/l en sortie des réservoirs** et viser une concentration de **0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution**.

→ Les résultats issus de l'analyse du 19/04/2016 montrent des valeurs de **0,55 mg/LCL₂ pour le chlore total** et **0,52 mg/LCL₂ pour le chlore libre**. (*données disponibles sur [sante.gouv](http://sante.gouv.fr) le 30/06/2016*)

LA QUALITE MICROBIENNE

Les *E. coli* sont des bactéries qui font partie du groupe des coliformes. Tout comme les Entérocoques, on les trouve majoritairement dans les matières fécales des humains et des animaux. Leur présence dans l'eau indique non seulement une contamination récente par des matières fécales, mais aussi la présence possible de bactéries, virus et protozoaires potentiellement pathogènes.

Limite qualité des eaux destinées à la consommation humaine : **0 u / 100 ml**

Les bactéries revivifiables sont des bactéries aérobies, c'est-à-dire qu'elles ont besoin d'oxygène pour se développer, telles que les moisissures et les levures. La recherche des micro-organismes aérobies non pathogènes dits «revivifiables» permet de dénombrer les bactéries se développant dans des conditions habituelles de culture et représentant la teneur moyenne en bactéries d'une ressource naturelle.

On les dénombre à deux températures

- 22°C : ce sont les bactéries autochtones qui sont adaptées à la température de l'eau.

- 37°C : ce sont les bactéries potentiellement pathogènes car elles se développent à la température du corps humain.

Ces germes n'ont pas d'effets directs sur la santé mais sont des indicateurs qui révèlent la présence possible d'une contamination bactériologique.

Référence de qualité des eaux destinées à la consommation humaine : **variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle**

Les analyses du prélèvement montrent une absence globale d'éléments pathogènes (Entérocoques, bactéries coliformes). Néanmoins, une faible présence de bactéries aérophiles revivifiables à 22°C et 37°C est détectée (<1 n/ml). (Données disponibles sur sante.gouv.fr le 30/06/2016)

	Valeur mesurée	Limite de qualité (Code de la Santé Publique)	Référence de qualité (Code de la Santé Publique)
Bact. Aér. Revivifiable à 22°C 72h	< 1 n/ml		
Bact. Aér. Revivifiable à 37°C 24h	< 1 n/ml		
Bactéries coliformes / 100ml-MS	0 n / 100ml		≤ 0 n /100ml
Entérocoques / 100ml-MS	0 n / 100ml	≤ 0 n / 100ml	
Escherichia coli / 100ml-MF	0 n / 100ml	≤ 0 n / 100ml	

L'indice P101.1 relatif au taux de conformité des prélèvements est de 100% pour l'année 2014. Cette valeur montre que l'ensemble des prélèvements effectués sont conformes au regard de la qualité microbienne de la ressource de Samoussy. (Données disponibles sur <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/124480> le 30/06/2016)

4 DEFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par plusieurs points d'eau et aire d'aspiration.

A l'occasion du PLU, les bassins de rétention et eaux pluviales ont été recensés et analysés.

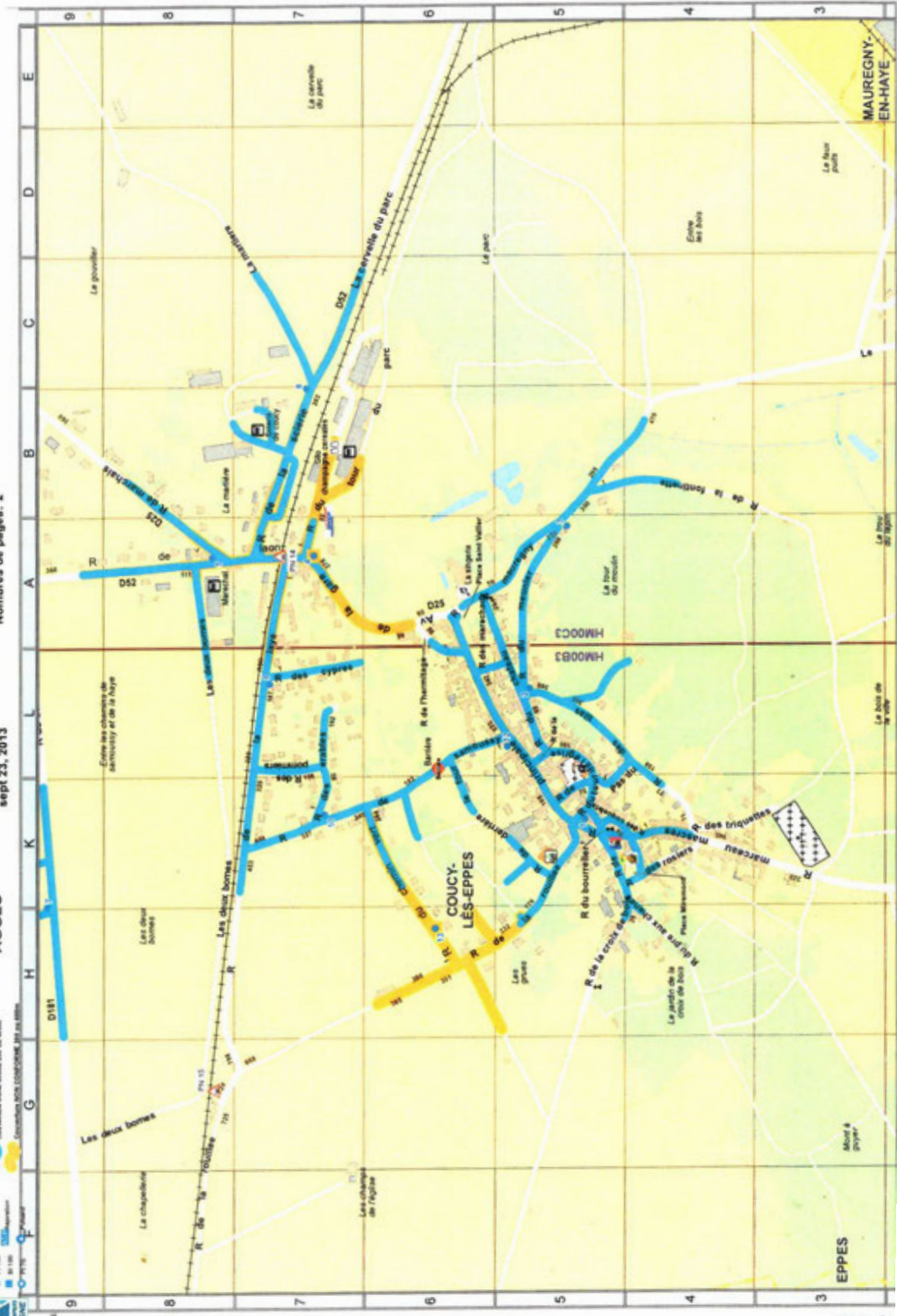
Il en ressort ce qui suit :

Dans l'ensemble du village la couverture incendie est indiquée suffisante.

Quelques petites rues plus isolées ont une défense contre l'incendie moins forte mais elles correspondent à des espaces moins denses et faiblement bâtis, en dehors des entreprises devant disposer d'une défense contre l'incendie suffisante au regard de leur activité (le silo doit disposer d'une défense incendie suffisante compte tenu de l'activité – information SDIS – information mairie un bassin semble existant d'une capacité de 250 m3.).

Le chemin vert : le poteau est relativement récent et proche de 60 m3/ h.

D 179
 P1 136
 P1 137
 P1 138
 P1 139
 P1 140
 P1 141
 P1 142
 P1 143
 P1 144
 P1 145
 P1 146
 P1 147
 P1 148
 P1 149
 P1 150
 P1 151
 P1 152
 P1 153
 P1 154
 P1 155
 P1 156
 P1 157
 P1 158
 P1 159
 P1 160
 P1 161
 P1 162
 P1 163
 P1 164
 P1 165
 P1 166
 P1 167
 P1 168
 P1 169
 P1 170
 P1 171
 P1 172
 P1 173
 P1 174
 P1 175
 P1 176
 P1 177
 P1 178
 P1 179
 P1 180
 P1 181
 P1 182
 P1 183
 P1 184
 P1 185
 P1 186
 P1 187
 P1 188
 P1 189
 P1 190
 P1 191
 P1 192
 P1 193
 P1 194
 P1 195
 P1 196
 P1 197
 P1 198
 P1 199
 P1 200
 P1 201
 P1 202
 P1 203
 P1 204
 P1 205
 P1 206
 P1 207
 P1 208
 P1 209
 P1 210
 P1 211
 P1 212
 P1 213
 P1 214
 P1 215
 P1 216
 P1 217
 P1 218
 P1 219
 P1 220
 P1 221
 P1 222
 P1 223
 P1 224
 P1 225
 P1 226
 P1 227
 P1 228
 P1 229
 P1 230
 P1 231
 P1 232
 P1 233
 P1 234
 P1 235
 P1 236
 P1 237
 P1 238
 P1 239
 P1 240
 P1 241
 P1 242
 P1 243
 P1 244
 P1 245
 P1 246
 P1 247
 P1 248
 P1 249
 P1 250
 P1 251
 P1 252
 P1 253
 P1 254
 P1 255
 P1 256
 P1 257
 P1 258
 P1 259
 P1 260
 P1 261
 P1 262
 P1 263
 P1 264
 P1 265
 P1 266
 P1 267
 P1 268
 P1 269
 P1 270
 P1 271
 P1 272
 P1 273
 P1 274
 P1 275
 P1 276
 P1 277
 P1 278
 P1 279
 P1 280
 P1 281
 P1 282
 P1 283
 P1 284
 P1 285
 P1 286
 P1 287
 P1 288
 P1 289
 P1 290
 P1 291
 P1 292
 P1 293
 P1 294
 P1 295
 P1 296
 P1 297
 P1 298
 P1 299
 P1 300
 P1 301
 P1 302
 P1 303
 P1 304
 P1 305
 P1 306
 P1 307
 P1 308
 P1 309
 P1 310
 P1 311
 P1 312
 P1 313
 P1 314
 P1 315
 P1 316
 P1 317
 P1 318
 P1 319
 P1 320
 P1 321
 P1 322
 P1 323
 P1 324
 P1 325
 P1 326
 P1 327
 P1 328
 P1 329
 P1 330
 P1 331
 P1 332
 P1 333
 P1 334
 P1 335
 P1 336
 P1 337
 P1 338
 P1 339
 P1 340
 P1 341
 P1 342
 P1 343
 P1 344
 P1 345
 P1 346
 P1 347
 P1 348
 P1 349
 P1 350
 P1 351
 P1 352
 P1 353
 P1 354
 P1 355
 P1 356
 P1 357
 P1 358
 P1 359
 P1 360
 P1 361
 P1 362
 P1 363
 P1 364
 P1 365
 P1 366
 P1 367
 P1 368
 P1 369
 P1 370
 P1 371
 P1 372
 P1 373
 P1 374
 P1 375
 P1 376
 P1 377
 P1 378
 P1 379
 P1 380
 P1 381
 P1 382
 P1 383
 P1 384
 P1 385
 P1 386
 P1 387
 P1 388
 P1 389
 P1 390
 P1 391
 P1 392
 P1 393
 P1 394
 P1 395
 P1 396
 P1 397
 P1 398
 P1 399
 P1 400
 P1 401
 P1 402
 P1 403
 P1 404
 P1 405
 P1 406
 P1 407
 P1 408
 P1 409
 P1 410
 P1 411
 P1 412
 P1 413
 P1 414
 P1 415
 P1 416
 P1 417
 P1 418
 P1 419
 P1 420
 P1 421
 P1 422
 P1 423
 P1 424
 P1 425
 P1 426
 P1 427
 P1 428
 P1 429
 P1 430
 P1 431
 P1 432
 P1 433
 P1 434
 P1 435
 P1 436
 P1 437
 P1 438
 P1 439
 P1 440
 P1 441
 P1 442
 P1 443
 P1 444
 P1 445
 P1 446
 P1 447
 P1 448
 P1 449
 P1 450
 P1 451
 P1 452
 P1 453
 P1 454
 P1 455
 P1 456
 P1 457
 P1 458
 P1 459
 P1 460
 P1 461
 P1 462
 P1 463
 P1 464
 P1 465
 P1 466
 P1 467
 P1 468
 P1 469
 P1 470
 P1 471
 P1 472
 P1 473
 P1 474
 P1 475
 P1 476
 P1 477
 P1 478
 P1 479
 P1 480
 P1 481
 P1 482
 P1 483
 P1 484
 P1 485
 P1 486
 P1 487
 P1 488
 P1 489
 P1 490
 P1 491
 P1 492
 P1 493
 P1 494
 P1 495
 P1 496
 P1 497
 P1 498
 P1 499
 P1 500
 P1 501
 P1 502
 P1 503
 P1 504
 P1 505
 P1 506
 P1 507
 P1 508
 P1 509
 P1 510
 P1 511
 P1 512
 P1 513
 P1 514
 P1 515
 P1 516
 P1 517
 P1 518
 P1 519
 P1 520
 P1 521
 P1 522
 P1 523
 P1 524
 P1 525
 P1 526
 P1 527
 P1 528
 P1 529
 P1 530
 P1 531
 P1 532
 P1 533
 P1 534
 P1 535
 P1 536
 P1 537
 P1 538
 P1 539
 P1 540
 P1 541
 P1 542
 P1 543
 P1 544
 P1 545
 P1 546
 P1 547
 P1 548
 P1 549
 P1 550
 P1 551
 P1 552
 P1 553
 P1 554
 P1 555
 P1 556
 P1 557
 P1 558
 P1 559
 P1 560
 P1 561
 P1 562
 P1 563
 P1 564
 P1 565
 P1 566
 P1 567
 P1 568
 P1 569
 P1 570
 P1 571
 P1 572
 P1 573
 P1 574
 P1 575
 P1 576
 P1 577
 P1 578
 P1 579
 P1 580
 P1 581
 P1 582
 P1 583
 P1 584
 P1 585
 P1 586
 P1 587
 P1 588
 P1 589
 P1 590
 P1 591
 P1 592
 P1 593
 P1 594
 P1 595
 P1 596
 P1 597
 P1 598
 P1 599
 P1 600
 P1 601
 P1 602
 P1 603
 P1 604
 P1 605
 P1 606
 P1 607
 P1 608
 P1 609
 P1 610
 P1 611
 P1 612
 P1 613
 P1 614
 P1 615
 P1 616
 P1 617
 P1 618
 P1 619
 P1 620
 P1 621
 P1 622
 P1 623
 P1 624
 P1 625
 P1 626
 P1 627
 P1 628
 P1 629
 P1 630
 P1 631
 P1 632
 P1 633
 P1 634
 P1 635
 P1 636
 P1 637
 P1 638
 P1 639
 P1 640
 P1 641
 P1 642
 P1 643
 P1 644
 P1 645
 P1 646
 P1 647
 P1 648
 P1 649
 P1 650
 P1 651
 P1 652
 P1 653
 P1 654
 P1 655
 P1 656
 P1 657
 P1 658
 P1 659
 P1 660
 P1 661
 P1 662
 P1 663
 P1 664
 P1 665
 P1 666
 P1 667
 P1 668
 P1 669
 P1 670
 P1 671
 P1 672
 P1 673
 P1 674
 P1 675
 P1 676
 P1 677
 P1 678
 P1 679
 P1 680
 P1 681
 P1 682
 P1 683
 P1 684
 P1 685
 P1 686
 P1 687
 P1 688
 P1 689
 P1 690
 P1 691
 P1 692
 P1 693
 P1 694
 P1 695
 P1 696
 P1 697
 P1 698
 P1 699
 P1 700
 P1 701
 P1 702
 P1 703
 P1 704
 P1 705
 P1 706
 P1 707
 P1 708
 P1 709
 P1 710
 P1 711
 P1 712
 P1 713
 P1 714
 P1 715
 P1 716
 P1 717
 P1 718
 P1 719
 P1 720
 P1 721
 P1 722
 P1 723
 P1 724
 P1 725
 P1 726
 P1 727
 P1 728
 P1 729
 P1 730
 P1 731
 P1 732
 P1 733
 P1 734
 P1 735
 P1 736
 P1 737
 P1 738
 P1 739
 P1 740
 P1 741
 P1 742
 P1 743
 P1 744
 P1 745
 P1 746
 P1 747
 P1 748
 P1 749
 P1 750
 P1 751
 P1 752
 P1 753
 P1 754
 P1 755
 P1 756
 P1 757
 P1 758
 P1 759
 P1 760
 P1 761
 P1 762
 P1 763
 P1 764
 P1 765
 P1 766
 P1 767
 P1 768
 P1 769
 P1 770
 P1 771
 P1 772
 P1 773
 P1 774
 P1 775
 P1 776
 P1 777
 P1 778
 P1 779
 P1 780
 P1 781
 P1 782
 P1 783
 P1 784
 P1 785
 P1 786
 P1 787
 P1 788
 P1 789
 P1 790
 P1 791
 P1 792
 P1 793
 P1 794
 P1 795
 P1 796
 P1 797
 P1 798
 P1 799
 P1 800
 P1 801
 P1 802
 P1 803
 P1 804
 P1 805
 P1 806
 P1 807
 P1 808
 P1 809
 P1 810
 P1 811
 P1 812
 P1 813
 P1 814
 P1 815
 P1 816
 P1 817
 P1 818
 P1 819
 P1 820
 P1 821
 P1 822
 P1 823
 P1 824
 P1 825
 P1 826
 P1 827
 P1 828
 P1 829
 P1 830
 P1 831
 P1 832
 P1 833
 P1 834
 P1 835
 P1 836
 P1 837
 P1 838
 P1 839
 P1 840
 P1 841
 P1 842
 P1 843
 P1 844
 P1 845
 P1 846
 P1 847
 P1 848
 P1 849
 P1 850
 P1 851
 P1 852
 P1 853
 P1 854
 P1 855
 P1 856
 P1 857
 P1 858
 P1 859
 P1 860
 P1 861
 P1 862
 P1 863
 P1 864
 P1 865
 P1 866
 P1 867
 P1 868
 P1 869
 P1 870
 P1 871
 P1 872
 P1 873
 P1 874
 P1 875
 P1 876
 P1 877
 P1 878
 P1 879
 P1 880
 P1 881
 P1 882
 P1 883
 P1 884
 P1 885
 P1 886
 P1 887
 P1 888
 P1 889
 P1 890
 P1 891
 P1 892
 P1 893
 P1 894
 P1 895
 P1 896
 P1 897
 P1 898
 P1 899
 P1 900
 P1 901
 P1 902
 P1 903
 P1 904
 P1 905
 P1 906
 P1 907
 P1 908
 P1 909
 P1 910
 P1 911
 P1 912
 P1 913
 P1 914
 P1 915
 P1 916
 P1 917
 P1 918
 P1 919
 P1 920
 P1 921
 P1 922
 P1 923
 P1 924
 P1 925
 P1 926
 P1 927
 P1 928
 P1 929
 P1 930
 P1 931
 P1 932
 P1 933
 P1 934
 P1 935
 P1 936
 P1 937
 P1 938
 P1 939
 P1 940
 P1 941
 P1 942
 P1 943
 P1 944
 P1 945
 P1 946
 P1 947
 P1 948
 P1 949
 P1 950
 P1 951
 P1 952
 P1 953
 P1 954
 P1 955
 P1 956
 P1 957
 P1 958
 P1 959
 P1 960
 P1 961
 P1 962
 P1 963
 P1 964
 P1 965
 P1 966
 P1 967
 P1 968
 P1 969
 P1 970
 P1 971
 P1 972
 P1 973
 P1 974
 P1 975
 P1 976
 P1 977
 P1 978
 P1 979
 P1 980
 P1 981
 P1 982
 P1 983
 P1 984
 P1 985
 P1 986
 P1 987
 P1 988
 P1 989
 P1 990
 P1 991
 P1 992
 P1 993
 P1 994
 P1 995
 P1 996
 P1 997
 P1 998
 P1 999
 P1 1000



5 RESEAU ELECTRIQUE

Le réseau électrique de la commune a été indiqué suffisant par le gestionnaire pour permettre l'urbanisation future. Aucun commentaire n'a été transmis, ni note de présentation du réseau.

Le fonctionnement du réseau est indiqué correct (source : mairie), il n'y a pas de plaintes auprès de la mairie (micro coupures, etc...). L'enfouissement du réseau est réalisé sur une partie du village (notamment dans le centre)

Eclairage public :

Ouvrages implantés sur la commune :

RTE (Réseaux de Transport d'Electricité) ne possède pas d'ouvrage ni de projet sur le territoire de Coucy-les-Eppes.

La commune de COUCY-LES-EPPES n'est concernée par aucun ouvrage du réseau de transport d'électricité existant ou prévu à court terme.

6 RESEAU NUMERIQUE ET TELECOMMUNICATION

LE RESEAU DE TELECOMMUNICATION

La commune de Coucy-les-Eppes recèle ce type d'ouvrage (câbles ou conduites souterraines). La présence de ces ouvrages nécessite une servitude non aedificandi de 3 mètres à raison de 1,5 mètres de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage lorsqu'ils sont posés en terrain privé. Toute précision sur leur implantation peut être fournie par « France Telecom – URR de Picardie – gestion patrimoine ».

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) un article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé. »

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris

satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Aisne, le Conseil Départemental de l'Aisne est en charge de l'élaboration de ce SDTAN. Ce SDTAN a été approuvé en Assemblée départementale le 5 décembre 2011. Il a fait l'objet d'une actualisation en février 2016.

EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

Présentation du RAISO (réseau Aisne Optique)

Le nom RAISO (réseau Aisne Optique), a été adopté par l'USEDA pour dénommer le réseau d'initiative publique départemental.

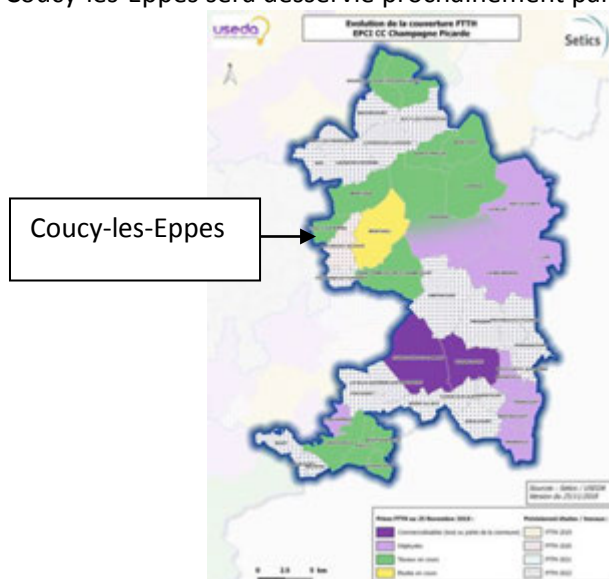
La Champagne Picarde a signé avec l'USEDA une convention pour la réalisation et le financement des travaux. Elle s'est engagée financièrement à hauteur de 4 385 000 €. Cette dépense sera prise en charge intégralement par les finances intercommunales sur une durée de 20 ans.

Dans le cadre du déploiement prévu sur la Champagne Picarde au titre de cette convention initiale, les communes bénéficieront :

- Soit de la fibre optique jusqu'à l'habitation : la fibre desservira alors chaque maison par un réseau entièrement fibré construit par l'USEDA .
- Soit d'une « montée en débit » : la fibre arrivera à l'entrée du village. Le réseau terminal en cuivre jusqu'aux habitations sera provisoirement maintenu, en attendant la création du réseau fibre optique terminal dans une seconde phase. La fibre optique est commercialisée depuis août 2018 dans Guignicourt (centre) et Juvincourt.

Des travaux fibre optique sont actuellement en cours dans les communes.

La Commune de Coucy-les-Eppes sera desservie prochainement par la fibre optique.



MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), qui prévoient l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déplacements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

La commune sera très prochainement destinataire du haut débit (travaux en cours).

7 GESTION DES DECHETS

La Champagne Picarde a choisi de confier l'exercice du service déchets à un syndicat regroupant 5 communautés de communes.

Une collecte en porte à porte des déchets est assurée 1 fois / semaine pour nos communes.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Pontavert



Route de la Ville-aux-Bois-lès-Pontavert

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Samedi : 9h - 13h /14h - 18h

Liesse-Notre-Dame



Route de Chivres-en-Laonnois

Mardi : 9h - 12h/13h - 18h

Mercredi : 14h - 17h

Jeudi : 9h - 12h/13h - 18h

Samedi : 9h - 12h/13h - 18h

Guignicourt



Route de Juvincourt

Mardi : 9h - 13h/14h - 18h

Mercredi : 9h - 13h/14h - 18h

Vendredi : 9h - 13h/14h - 18h

Samedi : 9h - 13h/14h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Sissonne



Route de Boncourt

Lundi : 9h - 12h/13h - 18h

Mercredi : 9h - 12h/13h - 18h

Vendredi : 9h - 12h/13h - 18h

Samedi : 9h - 12h/13h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

L'accès à toutes les autres déchetteries du SIRTOM est autorisé aux habitants de la Champagne Picarde (Festieux, Bourg-et-Comin, Leuilly et Aulnois-sous-Laon).

COLLECTES - JOURS ET HORAIRES DE PASSAGE

Coucy-lès-Eppes

Emballage et Papier : Le Jeudi à partir de 13H Semaine de ramassage IMPAIRE

Ordures ménagères : Le Jeudi à partir de 6H Toutes les semaines